

Plan Local d'Urbanisme

Echouboulains

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 juillet 2012	prescrite le :
arrêtée le : 15 décembre 2015	arrêtée le :
approuvée le : 16 février 2017	approuvée le :
modifiée le :	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :



PIECE N° 2.3
**ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT
ET DE
PROGRAMMATION**

VU pour être annexé à la délibération du :
16 février 2017

agence d'aménagement et d'urbanisme



réel entreprises, rue Mordusart 77250 ECHOUILLIES
Tel. : 01 60 70 25 08. Fax : 01 60 70 29 20

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Châteaubleau : les orientations d'aménagement (1 / 2 500 è)

- Une orientation d'aménagement est intégrée dans le plan local d'urbanisme (7.900 m2).

Elle devra respecter les principes d'urbanisation suivants :

- Une superficie importante à l'échelle du village → **une densité de ≈ 10 à 12 logements minimum** ;
- Une situation en entrée du village → **sécuriser l'entrée et assurer un stationnement en dehors des emprises circulables** → **emprise de l'ER n° 1** → **faire réaliser les clôtures par l'aménageur du lotissement** ;
- Une localisation proche du centre-village → **relier l'opération au centre, avec une voie douce le long de la rue Paul Doumer** → **emprise de l'ER n° 1** ;
- Une situation d'espace charnière entre la ville et les champs :
 - **aménager une *couture paysagée* entre les limites de l'opération et l'espace agricole,**
 - **réserver une emprise pour un futur accès vers le Sud (dans la perspective d'une extension à terme).**

Exemple de traitement paysager d'une entrée de village par un bas-côté planté : le lotissement de Georges-Henri Pingusson à la Genevraye – hameau de Cugny.

